



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers anesthésistes

Question écrite n° 47326

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux-Bacquet attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la situation des infirmiers anesthésistes en grève depuis le début mai. Tout d'abord, ils revendiquent une clarification du statut d'infirmier anesthésiste diplômé d'Etat (IADE). En effet, l'article 7 du décret de compétences manque de clarté quant aux actes déterminant la responsabilité des IADE. Ensuite ils souhaitent que soit reconnue la spécialité d'infirmier anesthésiste et donc leur niveau baccalauréat plus 5 ans. Enfin, s'agissant des négociations, les infirmiers souhaitent qu'elles aient lieu immédiatement. Elle souhaiterait connaître les dispositions que son ministère compte prendre pour mettre fin à cette grève.

Texte de la réponse

Les infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat ont une place reconnue au sein de l'hôpital. Le décret de compétences des infirmiers est actuellement en révision. La modification projetée après concertation répond à l'attente des infirmiers anesthésistes, reconnaissant et valorisant les actes qu'ils effectuent. En ce qui concerne leur statut, les infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat dans la fonction publique hospitalière bénéficient d'une bonification d'ancienneté spécifique de trente-six mois, d'un déroulement de carrière plus rapide que pour les autres infirmiers et de quarante et un points de nouvelle bonification indiciaire pendant l'ensemble de leur carrière. Le protocole du 14 mars 2000 signé avec six organisations syndicales prévoit un programme de négociations relatives aux statuts des personnels de la fonction publique hospitalière, dont la filière paramédicale. C'est dans le cadre de ce calendrier, qui a été défini et récemment précisé avec les partenaires sociaux, que sera revu et amélioré le statut des infirmiers anesthésistes pour traduire et reconnaître spécifiquement le travail accompli par ces professionnels.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47326

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 2000, page 3382

Réponse publiée le : 11 septembre 2000, page 5295